



Mairie de BARBAZAN

4, Grand Rue Saint-Michel - 31510 BARBAZAN

T.05.61.88.30.06 - Mel: contact@commune-barbazan.fr

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Madame le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),

Monsieur DELEBOIS MICHAEL ET SAUZET GUILHEM

Profession : ostéopathe et réparateur vélo

Domicilié(e) : 2, Avenue du Lac BARBAZAN (Haute-Garonne FRANCE)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3311 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 2 catégorie à BARBAZAN, Parc des Thermes.

Du 08 octobre 2023 à 10 heures 00

Au 08 octobre 2023 à 18 heures 00

Pour le motif : Journée des acteurs de "Barbazan découverte"

Veillez agréer, Madame le Maire,, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 05 octobre 2023

Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire BARBAZAN

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTÉ :

Article unique - Monsieur DELEBOIS MICHAEL ET SAUZET GUILHEM 2, Avenue du Lac BARBAZAN (Haute-Garonne FRANCE) est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 2 catégorie.

Du 08 octobre 2023 à 10 heures 00

Au 08 octobre 2023 à 18 heures 00

Pour le motif Journée des acteurs de "Barbazan découverte" à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à BARBAZAN, le 05 octobre 2023

Le Maire

